

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE
- : -
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2022
A 18 HEURES 00
- : -
COMPTE RENDU
- :-

Le Conseil municipal s'est réuni en salle du Conseil, le 23 mai à 18 heures.

Etaient présents : M. Christophe DUMONT,
Maire
M. Freddy DELVAL,
Mme Isabelle TAILLEZ,
M. Henri JARUGA,
Mme Michèle DECREUS,
M. Dimitri WIDIEZ,
Adjoint,
M. Jean-Pierre BERLINET,
Mme Françoise SANTERRE,
Mme Claudine BEDENIK,
Mme Joselyne GEMZA,
Mme Christiane DUMONT,
M. Patrick ALLARD,
M. Marc BAILLEZ,
M. Patrick DUBREUCQ,
M. Pascal DAMBRIN,
Mme Caroline FAIVRE,
M. Jean-François JOOS,
Mme Emeline HOURNON,
M. Rémi KRZYKALA (*jusqu'à son départ à 19h21 après l'adoption du point IV.8*),
M. Jean-Bernard FENET,
Conseillers municipaux.

Etaient absents, M. Didier CARREZ (*procuration à Mme Michèle Decreus du 23 mai 2022*),
excusés et Mme Marie-Josée DELATTRE (*procuration à Mme Isabelle TAILLEZ du 23 mai 2022*),
représentés : M. Jean-Claude DESMENEZ (*procuration à M. Freddy DELVAL du 17 mai 2022*),
Mme Johanne MASCLLET (*procuration à Madame Isabelle TAILLEZ du 23 mai 2022*)
Adjoint, M. Jean-Michel CHOTIN (*procuration à Monsieur Jean-Pierre BERLINET du 23 mai 2022*),
Mme Sylvie DORNE (*procuration à Madame Joselyne GEMZA du 20 mai 2022*),
Mme Stéphanie CARAMOUR (*procuration à Mme Emeline HOURNON du 18 mai 2022*),
Mme Christelle DUPRIEZ (*procuration à M. Jean-François JOOS du 23 mai 2022*),
Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à Monsieur Patrick ALLARD du 20 mai 2022*),
M. Brahim MAHMOUD (*procuration à Monsieur Dimitri WIDIEZ du 18 mai 2022*),
M. Robin POPOWSKI (*procuration à Monsieur Patrick DUBREUCQ du 23 mai 2022*),
M. Rémi KRZYKALA (*à compter de son départ à 19h21- après l'adoption du point IV. 8- procuration à Monsieur Patrick ALLARD du 23 mai 2022*),
Conseillers municipaux.

Etait absente
excusée et non Mme Elise SALPETRA, **Conseillère municipale.**
représentée :

Etait absente non
excusée et non Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale.**
représentée

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Rémi KRZYKALA a été nommé secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022, à l'unanimité des 31 membres présents et représentés.

I/ RESSOURCES HUMAINES

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

1) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

FIXE à CINQ (5) le nombre de représentants titulaires du personnel pour siéger au sein du CST et **PRECISE** que le nombre de représentants suppléants du personnel est égal à celui des titulaires, soit CINQ (5) ;

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au sein du CST en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité, titulaires comme suppléants ;

FIXE à CINQ (5) le nombre de représentants titulaires du personnel pour siéger au sein de la formation spécialisée du comité et **PRECISE** que le nombre de représentants suppléants du personnel est égal à celui des titulaires, soit CINQ (5) ;

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au sein de ladite formation en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité, titulaires comme suppléants ;

DECIDE d'autoriser, au sein du CST et de la formation spécialisée le recueil de l'avis des représentants de la « collectivité » ;

RAPPELLE que les représentants du personnel ayant vocation à siéger au sein de ladite formation sont désignés par les organisations syndicales à compter des résultats des élections au CST.

II/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

2) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

ACTE la perte d'utilité publique des biens mobiliers roulants listés ci-après :

VEHICULE	AFFECTATION	TYPE	IMMATRICULATION	CARBURANT	CV	1 ^{ière} MISE EN SERVICE	AGE	KM 01/2022
PEUGEOT 106	DAT entretien	VL	BM-915-NQ	ESS	4	14/01/1997	25 ans	138 000
MERCEDES SPRINTER	DAT menuiserie	Fourgon	9229-XK-59	GO	9	23/07/1996	25 ans	183 660
PEUGEOT BOXER	DAT plomberie	Fourgon	277-BFT-59	GO	7	31/07/2003	18 ans	166 600
KIA PICANTO	DAT grands travaux	VL	292-CGC-59	GO	4	30/05/2006	15 ans	147 300
KIA K2500	DCVTP	Benne	916-BXN-59	GO	10	26/05/2005	16 ans	83 100
KIA K2500	DCVTP	Benne	917-BXN-59	GO	10	26/05/2005	16 ans	85 600
KIA K2500	DCVTP	Benne	753-BQJ-59	GO	10	31/08/2004	17 ans	78 000
MERCEDES SPRINTER	DAT maçonnerie	Benne	AE-576-BH	GO	7	17/06/2003	18 ans	152 000

RENAULT MEGANE	DAT	VL	376-BDM-59	ESS	6	28/04/2003	18 ans	140 260
KIA PICANTO	DAT entretien	VL	954-CEJ-59	GO	4	16/03/2006	16 ans	211 300
KIA K2500	DCVTP	Benne	909-CMC-59	GO	10	19/12/2006	15 ans	99 036
PEUGEOT PARTNER	DCVTP	Fourgon	851-CFF-59	GO	7	21/04/2006	15 ans	160 000
PEUGEOT BOXER	DAT menuiserie	Fourgon	305-BPQ-59	GO	7	21/07/2004	17 ans	HS
MANITOU	DAT	Engin		GO		24/06/2005	16 ans	HS
KIA PICANTO	MAIRIE	VL	874-BRH-59	ESS	4	14/10/2004	17 ans	148 300

PRECISE que ces biens ont vocation à sortir du domaine privé communal et à être cédés à titre onéreux ;

RAPPELLE que le Maire peut décider de l'aliéner de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros et que le Conseil municipal est compétent lorsque la technique de cession de gré à gré n'est pas choisie ou lorsque l'aliénation concerne un bien de plus de 4 600 euros ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférentes, ainsi qu'à procéder à la publicité des offres de vente, y compris en ligne.

**III/ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, PATRIMOINE ET FONCIER :
SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR HENRI JARUGA, ADJOINT A
L'URBANISME, GRANDS PROJETS, PATRIMOINE, TRAVAUX :**

3) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

DONNE son accord préalable à la démolition du logement sis 539, avenue Roger Salengro à Sin-le-Noble, cadastré section BB n°17, appartenant à Maisons&Cités Soginorpa, en vue de la reconstruction de logements.

4) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Maisons & Cités Soginorpa de vendre un logement lui appartenant sis 2, rue de Coulza à Sin-le-Noble et cadastré section BA n°155 pour une surface de 467 m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférentes.

5) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Maisons & Cités Soginorpa de vendre un logement lui appartenant sis 474, rue des Frères Martel à Sin-le-Noble et cadastré section BE n°68 pour une surface de 172 m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférentes.

6) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

DECIDE de lancer la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal d'une partie du trottoir présente sur les parcelles cadastrées section BC n°674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 933 et 934, sises rue Edouard Vaillant à Sin le noble ;

DEMANDE à Monsieur le Maire d'ouvrir l'enquête publique et de désigner le commissaire enquêteur ;

DECIDE que le « porter à la connaissance du public » de la procédure se fera via la publication d'un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins quinze jours avant le début de cette mise à disposition et **PRECISE** que cet avis sera affiché en Mairie de Sin-le-Noble et publié sur le site Internet de la commune ainsi que dans un journal de la presse quotidienne régionale pendant toute la durée de la mise à disposition ;

DECIDE d'ouvrir un registre en Mairie de Sin-le-Noble permettant au public de consigner ses observations sur le projet et **PRECISE** qu'il sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture, pendant toute la durée de la mise à disposition ;

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches inhérentes à cette procédure.

IV/ AFFAIRES FINANCIÈRES

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

7) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion de la ville de Sin-le-Noble dressé par le comptable public pour l'année 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à le viser et à le certifier conforme.

8) A la majorité des 29 membres présents et représentés ayant pris part au vote,

Monsieur Christophe DUMONT et Monsieur Jean-Bernard FENET n'ayant pas pris part au vote,

RAPPELLE les résultats, qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes	20 808 341,36 €
Dépenses	16 990 693,14 €
Résultat de l'exercice	3 817 648,22 €
Excédent antérieur reporté	7 645 540,55 €
Résultat de clôture de fonctionnement	11 463 188,77 €
Section d'investissement	
Recettes	5 719 116,18 €
Dépenses	4 086 923,59 €
Résultat de l'exercice	1 632 192,59 €
Déficit antérieur reporté	- 955 003,83 €
Résultat de clôture d'investissement	677 188,76 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes	212 733,02 €
Dépenses	6 643 984,62 €

APPROUVE le compte administratif 2021.

9) A la majorité des 30 membres présents et représentés ayant pris part au vote, Monsieur Jean-Bernard FENET n'ayant pas pris part au vote,

RAPPELLE les résultats de l'exercice 2021, qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	16 990 693,14 €
Recettes	20 808 341,36 €
Résultat de l'exercice	3 817 648,22 €
Excédents antérieurs reportés	7 645 540,55 €
Résultat de clôture de fonctionnement	11 463 188,77 €
Section d'investissement	
Dépenses	4 086 923,59 €
Recettes	5 719 116,18 €
Résultat de l'exercice	1 632 192,59 €
Déficits antérieurs reportés	- 955 003,83 €
Résultat de clôture d'investissement	677 188,76 €
Restes à réaliser	
Dépenses	6 643 984,62 €
Recettes	212 733,02 €
Solde	- 6 431 251,60 €
Besoin de financement cumulé de la section d'investissement	- 5 754 062,84 €

PRECISE que l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation à l'article 1068. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068) ;

DECIDE, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : **5 754 062,84 €**,
- Excédent d'investissement (compte 001) : (+) **677 188,76 €**,
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : **5 709 125,93 €**.

Ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2022.

10) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

FIXE les tarifs de la taxe locale sur les publicités extérieures à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes		
	<i>Par support de 0 à 50m² (au m²)</i>	<i>Par support de + de 50m² (au m²)</i>
dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	22,00 €	44,00 €
dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	66,00 €	132,00 €

Enseignes			
<i>De 0 à 12 m² (inclus)</i>	<i>de 12 à 20 m² (inclus)</i>	<i>De 20 à 50m² (inclus)</i>	<i>De 50m² et +</i>
Exonération	Coefficient 1	Coefficient 2	Coefficient 4
0 €	22,00 €	44,00 €	88,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération ;

PRECISE que cette recette sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre 73.

V/ SPORTS

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR PATRICK ALLARD, CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX SPORTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, POLITIQUE SPORTIVE:

11) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

DECIDE d'octroyer une bourse « sportif de haut niveau » pour soutenir le projet sportif de Monsieur Gaultier HANNAERT et de Monsieur Alexandre HANNAERT hockeyeurs, inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, et **DECIDE** qu'elle s'élèvera à 1 000 € pour la saison 2021/2022 ;

PRECISE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

VI/ AFFAIRES SCOLAIRES

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

12) A l'unanimité des 31 membres présents et représentés,

DECIDE d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes, au titre de l'exercice 2022, pour les projets d'école :

TABLEAU RECAPITULATIF :

ECOLES	NATURE DES STRUCTURES	PROJETS	MONTANTS SOLLICITES	MONTANTS PROPOSES
Ecole Maternelle S. LANOY	Rattachée à l'OCCE	Achat de matériels de sports et de jeux, adaptés aux enfants	200,00 €	200,00 €
Ecole Maternelle Joliot Curie	Rattachée à l'OCCE	Achat de 6 draisiennes	689,00 €	200,00 €
Ecole R. Salengro	Association loi 1901	Achat de matériels éducatifs sportifs	370,00 €	200,00 €
Ecole Elémentaire S. LANOY	Rattachée à l'OCCE	Achat de matériels « sécurité routière »	402,55 €	200,00 €
Ecole Elémentaire J. Jaurès	Rattachée à l'OCCE	Achat de matériels divers	278,43 €	200,00 €
Ecole Maternelle J. Jaurès	Rattachée à l'OCCE	Achat de matériel pédagogique	125,00 €	125,00 €
Ecole de la sucrerie	Association loi 1901	Achat de matériel sportif	400,00 €	200,00 €
Ecole P. Langevin	Rattachée à l'OCCE	Achat de matériel sportif	370,00 €	200,00 €
Ecole Molière	Rattachée à l'OCCE	Achat de petits matériels sportifs	200,00 €	200,00 €
TOTAL			3 034,98 €	1 725 €

ARRETE le montant total de ces subventions de fonctionnement à 1 725 € pour l'année 2022, conformément au tableau ci-dessus, et **AUTORISE** leur versement selon les modalités détaillées ci-dessus ;

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune à l'article 6574 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les actes y afférent.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE PREND FIN A 20h00.
AFFICHE ET PUBLIE, LE 30 MAI 2022 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**



Christophe DUMONT